

## **LES AMORTISSEMENTS : PRINCIPES GENERAUX AMORTISSEMENT ECONOMIQUE LINEAIRE**

- **Objectif(s)** :
  - Evaluation et traitement comptable des dépréciations irréversibles des immobilisations : amortissements.
  
- **Pré-requis** :
  - Classification des immobilisations,
  - Comptes de charges et de produits,
  - Calculs financiers.
  
- **Modalités** :
  - Plan d'amortissement linéaire,
  - Ecritures et comptes,
  - Documents relatifs aux amortissements,
  - Conséquences dans les documents de synthèse,
  - Exemples,
  - Synthèse,
  - Applications.

### TABLE DES MATIERES

<b>Chapitre 1. ANALYSE DES REFERENCES JURIDIQUES.....</b>	<b>4</b>
1.1. Article 321-2 du PCG.....	4
1.2. Article 322-1 du PCG.....	4
1.3. Article 322-2 du PCG.....	5
1.4. Article 322-3 du PCG.....	5
1.5. Article 322-4 du PCG.....	5
<b>Chapitre 2. TERMINOLOGIE.....</b>	<b>6</b>
2.1. Objet de l'amortissement.....	6
2.2. Distinction : amortissement et dépréciation. ....	6
2.3. Terminologie.....	6
2.4. Exemple 1.....	7
2.5. Exemple 2.....	7
<b>Chapitre 3. EVALUATION DES AMORTISSEMENTS.....</b>	<b>7</b>
3.1. Principes.....	7
3.2. Durées d'amortissement admises.....	7
3.3. Plans d'amortissement prévisionnels.....	8
<b>Chapitre 4. AMORTISSEMENT LINEAIRE OU CONSTANT.....</b>	<b>8</b>
4.1. Principe de calcul.....	8
4.2. Biens mis en service en cours d'année.....	8
4.3. Biens amortissables.....	9
4.4. Cas des véhicules de tourisme.....	9

<b>Chapitre 5. COMPTABILISATION.....</b>	<b>9</b>
<b>5.1. Principes.....</b>	<b>9</b>
5.1.1. Amortissement : charge calculée, non décaissée.....	9
5.1.2. Amortissement : diminution de valeur d'un actif immobilisé.....	10
5.2. Régularisations éventuelles d'amortissements. ....	10
<b>Chapitre 6. DOCUMENTS COMPTABLES ET FISCAUX. ....</b>	<b>11</b>
6.1. Tableau des immobilisations (imprimé fiscal 2054N). ....	11
6.2. Tableau d'amortissement. ....	12
6.3. Tableau des amortissements (imprimé fiscal 2055N).....	13
6.4. Extrait du tableau de résultat de l'exercice, après inventaire.....	14
6.5. Extrait du bilan de fin d'exercice, après inventaire. ....	14
<b>Chapitre 7. ROLES DE L'AMORTISSEMENT. ....</b>	<b>14</b>
7.1. Rôle comptable. ....	14
7.2. Rôle économique.....	14
7.3. Rôle fiscal. ....	15
7.3.1. Principe.....	15
7.3.2. Amortissements différés.....	15
7.4. Rôle financier.....	15
<b>SYNTHESE. ....</b>	<b>16</b>
<b>APPLICATION 1.....</b>	<b>17</b>
Enoncé et travail à faire.....	17
Annexes. ....	17
Annexe 1. ....	17
Annexe 2. ....	17
Correction. ....	18
Travail 1. ....	18
Travail 2. ....	18
Travail 3. ....	18
Travail 4. ....	18
<b>APPLICATION 2.....</b>	<b>19</b>
Enoncé et travail à faire.....	19
Annexe.....	19
Correction. ....	19
<b>APPLICATION 3.....</b>	<b>20</b>
Enoncé et travail à faire.....	20
Annexe.....	20
Correction. ....	20
<b>APPLICATION 4.....</b>	<b>21</b>
Enoncé et travail à faire.....	21
Annexe.....	21
Correction. ....	21
<b>APPLICATION 5.....</b>	<b>22</b>
Enoncé et travail à faire.....	22
Annexes. ....	22
Annexe 1. ....	22

Annexe 2. ....	23
Correction. ....	23
Travail 1. ....	23
Travail 2. ....	24
Travail 3. ....	24
Travail 4. ....	24
Travail 5. ....	24
Travail 6. ....	25
<b>APPLICATION 6. ....</b>	<b>26</b>
<b>Enoncé et travail à faire. ....</b>	<b>26</b>
<b>Correction. ....</b>	<b>26</b>
Travail 1. ....	26
Travail 2. ....	26
Travail 3. ....	26
<b>APPLICATION 7. ....</b>	<b>27</b>
<b>Enoncé et travail à faire. ....</b>	<b>27</b>
<b>Annexes. ....</b>	<b>27</b>
Annexe 1. ....	27
Annexe 2. ....	27
Annexe 3. ....	28
<b>Correction. ....</b>	<b>28</b>
Travail 1. ....	28
Travail 2. ....	28
Travail 3. ....	29
<b>APPLICATION 8. ....</b>	<b>30</b>
<b>Enoncé et travail à faire. ....</b>	<b>30</b>
<b>Annexes. ....</b>	<b>30</b>
Annexe 1. ....	30
Annexe 2. ....	30
<b>Correction. ....</b>	<b>31</b>
Travail 1. ....	31
Travail 2. ....	31

## Chapitre 1. ANALYSE DES REFERENCES JURIDIQUES.

### 1.1. Article 321-2 du PCG.

« Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, **après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement** ; de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner... ; de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elle est située, ... »

### 1.2. Article 322-1 du PCG.

« 1- Un **actif amortissable** est un actif dont l'utilisation par l'entité est déterminable.

2- L'utilisation pour une entité se mesure par la **consommation des avantages économiques attendus de l'actif**. Elle peut être **déterminable en termes d'unités de temps** ou d'autres unités d'œuvre lorsque ces dernières reflètent plus correctement le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

L'utilisation d'un actif est déterminable lorsque **l'usage attendu de l'actif par l'entité est limité dans le temps**. Cet usage est limité dès lors que l'un des critères suivants, soit à l'origine, soit en cours d'utilisation est applicable : physique, technique, juridique. Ces critères ne sont pas exhaustifs.

Si plusieurs critères s'appliquent, il convient de retenir l'utilisation la plus courte résultant de l'application de ces critères.

3- Le **montant amortissable d'un actif** est sa **valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle**.

L'amortissement d'un actif est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation.

Le **plan d'amortissement** est la traduction de la **répartition de la valeur amortissable d'un actif** selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable.

Le **mode d'amortissement** est la traduction du **rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'entité**.

4- La **dépréciation d'un actif** est la constatation que sa **valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable**.

5- La **valeur brute d'un actif** est sa **valeur d'entrée** dans le patrimoine ...

6- La **valeur résiduelle** est le montant, net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la **cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation**. La valeur résiduelle d'un actif n'est prise en compte pour la détermination du montant amortissable que lorsqu'elle est à la fois **significative et mesurable**.

7- La **valeur nette comptable d'un actif** correspond à sa **valeur brute diminuée des amortissements cumulés et des dépréciations**.

8- La **valeur actuelle** est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage ...

9- La comparaison entre la valeur actuelle et la valeur nette comptable est effectuée élément par élément.

10- La **valeur vénale** est le montant qui pourrait être obtenu, **à la date de clôture**, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des **conditions normales de marché**, net des coûts de sortie.

*Les coûts de sortie sont les coûts directement attribuables à la sortie d'un actif, à l'exception des charges financières et de la charge d'impôt sur le résultat.*

*11- La valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est calculée à partir des estimations des avantages économiques futurs attendus. Dans la généralité des cas, elle est déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus. ... »*

### **1.3. Article 322-2 du PCG.**

*« La plus-value constatée entre la valeur actuelle d'un bien et sa valeur d'entrée n'est pas comptabilisée ...*

*Par exception, des textes particuliers prescrivent ou autorisent la comptabilisation d'amortissements dérogatoires ou de provisions réglementées ne correspondant pas à l'objet normal d'un amortissement ou d'une dépréciation. »*

### **1.4. Article 322-3 du PCG.**

*« Lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon **indissociable**, un **plan d'amortissement unique** est retenu pour l'ensemble de ces éléments.*

*Cependant si, à l'origine, un ou plusieurs de ces éléments ont chacun des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un **plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments** est retenu. ... »*

### **1.5. Article 322-4 du PCG.**

*« 1- A la clôture de l'exercice, une **dotation aux amortissements est comptabilisée** conformément au plan d'amortissement pour chaque actif amortissable même en cas d'absence ou d'insuffisance de bénéfice.*

*2- L'amortissement d'un actif commence à la **date de début de consommation** des avantages économiques qui lui sont attachés. Cette date correspond généralement à la **mise en service** de l'actif.*

*3- L'amortissement est déterminé par le **plan d'amortissement propre à chaque actif amortissable** tel qu'il est arrêté par la direction de l'entité.*

*4- Lorsque l'utilisation, estimée lors de l'acquisition de l'actif comme indéterminable devient déterminable, **l'actif est amorti sur l'utilisation résiduelle**.*

*5- Le mode d'amortissement doit permettre de traduire au mieux le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'entité. Il est appliqué de manière constante pour tous les actifs de même nature ayant des conditions d'utilisation identiques. Le **mode linéaire** est appliqué à défaut de mode mieux adapté.*

*6- Le plan d'amortissement est défini à la date d'entrée du bien à l'actif. Toutefois, toute modification significative de l'utilisation prévue entraîne la révision prospective de son plan d'amortissement. De même, **en cas de dotation ou de reprise de dépréciation résultant de la comparaison entre la valeur actuelle d'un actif immobilisé et sa valeur nette comptable, il convient de modifier de manière prospective la base amortissable. ... »***

## Chapitre 2. TERMINOLOGIE.

### 2.1. Objet de l'amortissement.

Les biens immobilisés, appartenant à une entité subissent une perte de valeur **irréversible ou définitive** due à son utilisation et au phénomène de l'obsolescence, **constatée par l'amortissement**.

Ainsi, **sont amortissables, les biens dont l'entreprise est propriétaire** :

- les immobilisations corporelles,
- certaines immobilisations incorporelles tels que : les brevets d'invention, les logiciels, les frais de recherche,
- tous les **biens loués** à des clients, y compris ceux de **faible valeur** qui doivent être **immobilisés** et **amortis** sur leur durée normale d'utilisation.

Par contre, **les biens dont l'entreprise n'est pas propriétaire ne sont pas amortissables** : ceux dont elle est **locataire** et ceux qu'elle utilise dans le cadre d'un **contrat de crédit-bail**, sauf dispositions particulières.

### 2.2. Distinction : amortissement et dépréciation.

Certains éléments de l'actif immobilisé ne sont pas amortissables mais peuvent subir des **dépréciations** :

- le droit au bail,
- le fonds de commerce,
- les marques,
- les terrains (sauf exceptions).

En effet, pour ces éléments d'actif immobilisés, des dépréciations momentanées, **non définitives et donc réversibles** d'éléments d'actif peuvent être constatées.

Le fonds de commerce, certains terrains peuvent faire l'objet d'une dépréciation (le plus fréquemment), et/ou d'un amortissement (selon l'origine de la perte de valeur dans certaines situations particulières).

Enfin, *les biens immobilisés amortissables* peuvent aussi subir une **dépréciation lorsque la valeur actuelle devient inférieure à la valeur comptable nette**.

### 2.3. Terminologie.

- La **BASE AMORTISSABLE** d'un bien est égale au **coût d'acquisition ou coût de production HT récupérable net des réductions commerciales et financières**. C'est la valeur brute d'entrée du bien dans le patrimoine.

Cas particuliers de bases amortissables :

- **véhicules de tourisme** : **coût d'acquisition TTC** car la TVA n'est pas déductible ou récupérable.
- **véhicules utilitaires** : **coût d'acquisition HT** car la TVA est déductible ou récupérable.
- immobilisations acquises avec prorata de TVA <100% : coût d'acquisition HT plus fraction de TVA non déductible.
- immobilisations produites avec prorata de TVA <100% : coût de production HT plus fraction de TVA non déductible.

Cas des biens amortissables dont la **valeur résiduelle en fin de période d'amortissement est « significative et mesurable »**.

Lorsque cette valeur résiduelle est connue avec précision, *la base amortissable est égale à la valeur d'origine diminuée de la valeur résiduelle.*

- L'**ANNUITE d'amortissement** : montant de l'amortissement calculé pour une année ou un exercice comptable, évalué lors des travaux comptables de fin d'exercice.
- Le **TAUX d'amortissement** : déterminé d'après la durée prévue d'utilisation du bien amorti et appliqué à la base amortissable d'une manière forfaitaire.
- la **VALEUR COMPTABLE NETTE (V.C.N.) = Valeur d'origine du bien - Cumul des amortissements et dépréciations** constatés depuis l'entrée de l'immobilisation dans le patrimoine jusqu'à la date de l'évaluation.

La Valeur Comptable Nette est déterminée dans certaines situations comme :

- la date de fin d'exercice comptable, afin d'établir le bilan,
- la date de cession d'un bien, pour fixer le prix de vente et le résultat de cession.

### 2.4. Exemple 1.

Matériel industriel en fin d'exercice au 31/12/N :

Valeur d'Origine :	90 000,00 €	le 15/5/N-4
Somme des amortissements :	<u>40 000,00 €</u>	au 31/12/N
<b>Valeur Comptable Nette :</b>	<b>50 000,00 €</b>	le 31/12/N (à reporter à l'actif du bilan)

### 2.5. Exemple 2.

Construction vendue le 10/11/N :

Valeur d'Origine :	1 000 000,00 €	le 18/09/N-5
Somme des amortissements :	<u>400 000,00 €</u>	au 10/11/N
<b>Valeur Comptable Nette :</b>	<b>600 000,00 €</b>	le 10/11/N
Prix de cession :	<u>800 000,00 €</u>	le 10/11/N
<b>Résultat de cession :</b>	<b>+ 200 000,00 €</b>	=> <i>plus value réelle</i>

## Chapitre 3. EVALUATION DES AMORTISSEMENTS.

### 3.1. Principes.

L'évaluation des annuités d'amortissement d'un bien peut être réalisée :

- en fonction de la *consommation des avantages économiques attendus exprimée en unités d'œuvre* (nombre de kilomètres parcourus pour un véhicule, temps d'utilisation d'un matériel, ...),
- forfaitairement pendant la durée probable d'utilisation par application d'un *taux linéaire*,
- selon la durée de vie du bien ou selon les *durées d'usage*.

### 3.2. Durées d'amortissement admises.

Exemples de durées d'amortissement admises par l'Administration Fiscale ou durées d'usage :

Biens amortissables	Durée	Taux
Bâtiments administratifs	50 ans	2 %
Bâtiments commerciaux	25 ans	4 %
Bâtiments industriels	20 ans	5 %
Equipements	15 ans	6,66 %
Matériel industriel	12,5 ans	8 %
Outillage	10 ans	10 %
Agencements	8 ans	12,5 %
Outillage industriel	5 ans	20 %
Matériel de transport	5 ans	20 %
Matériel informatique	5 ans	20 %
Brevets	4 ans	25 %
Logiciels	3 ans	33 <sup>1</sup> / <sub>3</sub> %

$$\text{Taux} = \frac{100}{\text{Durée}} \quad \text{Durée} = \frac{100}{\text{Taux}}$$

### 3.3. Plans d'amortissement prévisionnels.

Les pratiques d'amortissements sont réglementées sur le plan comptable et sur le plan fiscal.

Les amortissements sont présentés sous forme de tableaux ou *plans d'amortissement prévisionnels* présentés dès l'entrée du bien dans le patrimoine de l'entité, pour chaque bien ou éventuellement pour chaque composant d'un ensemble en cas d'utilisation différente.

Un plan d'amortissement peut être modifié d'une manière prospective en cas de dépréciation.

Une durée d'amortissement plus courte peut être justifiée par des conditions d'utilisation particulières entraînant une dépréciation accélérée du bien.

## Chapitre 4. AMORTISSEMENT LINEAIRE OU CONSTANT.

C'est le système de « **droit commun** » légal. Il correspond à l'amortissement minimum obligatoire évalué le plus souvent selon les **durées d'usage**.

### 4.1. Principe de calcul.

Le principe de calcul de l'annuité linéaire ou constante est le suivant :

$$\begin{array}{llll} \mathbf{a : annuité} & \mathbf{VO : Valeur d'Origine} & \mathbf{n : durée en années} & \mathbf{a = V.O. / n} \\ \mathbf{tl : taux linéaire} & \mathbf{a = V.O. \times tl} & & \end{array}$$

### 4.2. Biens mis en service en cours d'année.

L'amortissement *d'un bien mis en service en cours d'année* est évalué proportionnellement aux avantages économiques consommés pendant l'exercice.

Le calcul de la 1ère annuité partielle tient compte de la période comprise entre :

- la *date de mise en service* du bien,
- et la date de fin d'exercice comptable par application de la règle du *prorata temporis*.

$$\text{Annuité 1} = VO \times tl \times n / 360 j$$

**n : durée en jours**

Par convention, faute d'information contraire on retient la date du 31-12, date de fin de l'année civile comme date de fin d'exercice.

Précisions :

- décompte du prorata en **jours** (mois de 30 jours et année commerciale de 360 jours).
- la dernière annuité est le complément de la 1ère afin d'obtenir une valeur comptable nulle.
- selon le mode linéaire la durée d'amortissement peut donc s'étaler sur un nombre d'exercices comptables supérieur au nombre d'années d'amortissement.
- pour les **logiciels le point de départ est la date d'acquisition** car on considère que la dépréciation a commencé dès cette date et non dès celle de la mise en service.

#### 4.3. Biens amortissables.

Les biens amortissables selon le mode linéaire :

- **tous les biens** car c'est le régime de « droit commun »,
- les **véhicules de tourisme**,
- les **biens d'occasion**.

#### 4.4. Cas des véhicules de tourisme.

L'amortissement pratiqué en comptabilité, selon le mode linéaire, est calculé sur la **valeur d'origine TTC** car la TVA n'est pas déductible pour les véhicules de transport de personnes, sauf exceptions pour certaines activités (taxis, ...).

Cependant, pour des raisons fiscales la base de calcul est **plafonnée à 18 300 €** pour les véhicules de tourisme neufs acquis depuis le 1-11-96.

Par conséquent, pour les véhicules particuliers dont la valeur d'origine TTC est supérieure au plafond, cela conduit à constater en fiscalité une charge calculée non déductible fiscalement.

Ainsi :

**Amortissement excédentaire non déductible à réintégrer**

=

**(Valeur TTC du VT – plafond fiscal) x Taux linéaire x Prorata éventuel**

### Chapitre 5. COMPTABILISATION.

#### 5.1. Principes.

Les traitements comptables relatifs aux amortissements des immobilisations interviennent lors des travaux de fin d'exercice. Les écritures sont saisies dans le journal auxiliaire des « Opérations Diverses » ou générées automatiquement à partir d'un logiciel de gestion des immobilisations.

##### 5.1.1. Amortissement : charge calculée, non décaissée.

L'amortissement constitue **une charge calculée, non décaissée** constatant la consommation d'un bien, sa perte de valeur et donc l'appauvrissement de l'entreprise, constatée **au Débit** d'un **compte de charge par nature de la classe 6**.

## 68. Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

### 681. Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges d'exploitation

#### 6811 Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles

686. Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges financières

687. Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges exceptionnelles

#### 5.1.2. Amortissement : diminution de valeur d'un actif immobilisé.

L'amortissement constitue *une diminution de valeur pour un élément d'actif immobilisé* enregistrée dans un compte spécifique rattaché au compte de l'immobilisation concernée.

En effet, le compte d'immobilisation n'est pas crédité du montant de l'amortissement.

Il s'agit d'une méthode d'amortissement indirect.

L'amortissement est donc enregistré *au crédit* d'un *compte de Classe 2 avec le code 8 en 2ème position du numéro*.

## 28. Amortissements des immobilisations

### 280. Amortissements des immobilisations incorporelles

- 2803 Amortissements des frais de recherche et de développement
- 2805 Amortissements des concessions, droits, brevets, ... logiciels
- 2807 Amortissements du Fonds commercial

### 281. Amortissements des immobilisations corporelles

- 2811 Amortissements des gisements
- 2812 Amortissements des agencements
- 2813 Amortissements des constructions
- 28154 Amortissements du matériel industriel
- 28182 Amortissements du matériel de transport
- 28183 Amortissements du matériel de bureau
- 28184 Amortissements du mobilier
- 28186 Amortissements des emballages récupérables identifiables

#### 5.2. Régularisations éventuelles d'amortissements.

Certaines régularisations peuvent être effectuées, en fin d'exercice, à l'issue des opérations de contrôle des comptes afin de corriger certaines anomalies.

a) Régularisation d'amortissement en cas de *dotacion excessive pour l'exercice en cours* :

<b>28.</b> <b>6811</b>	<b>Amortissements ...</b> <b>Dotations aux amortissements des immobilisations</b>	<b>D</b>	<b>C</b>
---------------------------	--	----------	----------

b) Régularisation d'amortissement pour *dotation excessive au cours d'un exercice antérieur* :

<b>28.</b> <b>7811</b>	<b>Amortissements ...</b>  <b>Reprises sur amortissements des immobilisations</b>	<b>D</b>	<b>C</b>
---------------------------	---	----------	----------

## Chapitre 6. DOCUMENTS COMPTABLES ET FISCAUX.

Les documents relatifs aux immobilisations et à leurs amortissements font partie de l'annexe :

### 6.1. Tableau des immobilisations (imprimé fiscal 2054N).



N° 10169 \* 11  
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑤

IMMOBILISATIONS

D.G.I. N° 2054 (2007) 7

Désignation de l'entreprise _____					Néant <input type="checkbox"/>				
CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations			
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	KB	KC	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains					KG	KH	KI	
	C constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	KN	KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	KQ	KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	KT	KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers				KV	KW	KX	
		Matériel de transport *				KY	KZ	LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	LC	LD		
	Emballages récupérables et divers *				LE	LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	LI	IJ	
	Avances et acomptes					LK	LL	LM	
	TOTAL III					LN	LO	LP	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M	8T		
	Autres participations				8U	8V	8W		
	Autres titres immobilisés				IP	IR	IS		
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	IU	IV		
	TOTAL IV				IQ	LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	ØH	ØJ		

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résiliées d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CO	DO		DO	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		LV	LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		LX	LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		MA	MB		MC
		Sur sol d'autrui		MD	ME		MF
		Inst. gales, agents et am. des constructions		MG	MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		MJ	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers		MM	MN		MO
		Matériel de transport		MP	MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		MS	MT		MU
		Emballages récupérables et divers*		MV	MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA		NB	
	Avances et acomptes	NC	ND	NE		NF	
	<b>TOTAL III</b>		NG	NH		NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		OU	M7		OW
		Autres participations		OX	OY		OZ
Autres titres immobilisés			2B	2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			2E	2F		2G	
<b>TOTAL IV</b>			NJ	NK		2H	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>		OK	OL		OM		

## 6.2. Tableau d'amortissement.

Le tableau d'amortissement d'un bien ou "tableau prévisionnel de réduction de valeur" peut être :

- soit manuel (tableau à concevoir ou à compléter),
- soit informatisé avec un logiciel de gestion des immobilisations (CIEL, EBP, SAGE SAARI, IMMOGEST, WINNER IMMOB, CCMX IMMO, ...),
- soit conçu à l'aide d'un logiciel tableur, comme le modèle ci-dessous :

<b>Désignation du bien :</b>				
<b>Valeur d'entrée brute :</b>		<b>Amortissement :</b>		
<b>Valeur résiduelle :</b>		<b>Durée :</b>	<b>ans</b>	
<b>Base amortissable :</b>		<b>Taux linéaire :</b>	<b>%</b>	
<b>Date d'acquisition :</b>		<b>Prorata :</b>	<b>jours</b>	
<b>Date de mise en service :</b>				
<b>Début d'amortissement :</b>				
Exercices	Base Amortissable	Annuités	Cumul des annuités	Valeur Comptable Nette
N				
N+1				
N+2				
N+3				
N+4				
N+5				
<b>Contrôles</b>				

### 6.3. Tableau des amortissements (imprimé fiscal 2055N).

Désignation de l'entreprise _____								Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>CADRE A</b>											
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		PB		PC		PD		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		FU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			FZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU		QV		QW		QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			0N		0P		0Q		0R		
<b>CADRE B</b>											
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel			Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2			N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6			P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4			Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2		R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9		S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7		S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5			T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3		U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1		V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8		V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6		W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4			X5	X6	X7	X8		
Total général (I + II + III)	X9	Y1	Y2			Y3	Y4	Y5	Y6		
Total général non venant (X9 + Y1 + Y2)	Y7	Total général non venant (Y3 + Y4 + Y5)			Y8	Total général non venant (Y7 - Y8)			Y9		
<b>CADRE C</b>											
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		B1	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

#### 6.4. Extrait du tableau de résultat de l'exercice, après inventaire.

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>Produits d'exploitation</b>	
...		...	
<i>Dotations aux amortissements</i>	250 000,00	<i>Reprises d'amortissements</i>	30 000,00
...		...	
<b>Charges financières</b>		<b>Produits financiers</b>	
...		...	
<i>Dotations aux amortissements</i>	58 000,00	<i>Reprises d'amortissements</i>	5 000,00
...		...	
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>Produits exceptionnels</b>	
...		...	
<i>Dotations aux amortissements</i>	15 000,00	<i>Reprises d'amortissements</i>	6 000,00
...		...	

#### 6.5. Extrait du bilan de fin d'exercice, après inventaire.

ACTIF	Montant brut	$\Sigma$ amortissements (1)	Montant NET
<b>IMMOBILISATIONS</b>			
<i>Constructions</i>	1 000 000,00	600 000,00	400 000,00
<i>Autres immobilisations</i>	120 000,00	120 000,00	(2) 0,00

- (1) dont les dotations aux amortissements de l'exercice N.
- (2) biens totalement amortis mais figurant toujours au bilan tant que non sortis du patrimoine.

### Chapitre 7. ROLES DE L'AMORTISSEMENT.

L'amortissement joue plusieurs rôles :

#### 7.1. Rôle comptable.

L'amortissement permet de *constater la perte de valeur due à la consommation d'avantages économiques attendus*, subie par un élément de l'actif immobilisé.

Il permet de répondre aux principes généraux *d'image fidèle, de sincérité et de régularité* définis dans le Plan Comptable Général.

Il permet de faire apparaître la valeur résiduelle d'un bien à chaque fin d'exercice et à la date de cession du bien en vue du calcul d'une plus ou moins value réelle.

#### 7.2. Rôle économique.

L'amortissement contribue au *renouvellement des immobilisations* totalement amorties par les réinvestissements qu'il induit.

Un bien totalement amorti dont la valeur comptable est nulle et donc devenu obsolète doit être remplacé par un bien neuf.

L'*investissement* constitue un des éléments de la croissance économique.

### 7.3. Rôle fiscal.

#### 7.3.1. Principe.

Les dotations aux amortissements constituent des *charges fiscalement déductibles*. Ils permettent donc de réaliser des économies d'impôt s'ils ont été réellement comptabilisés.

*L'amortissement minimum obligatoire* doit être évalué en *mode linéaire*.

Si, pour un bien, le montant total des amortissements comptabilisés à la clôture d'un exercice donné est inférieur au cumul des amortissements calculés en mode linéaire, l'entreprise perd définitivement le droit de déduire l'annuité *d'amortissement dite irrégulièrement différée*.

#### 7.3.2. Amortissements différés.

##### a) *Amortissements régulièrement différés en période bénéficiaire :*

L'entreprise peut, par décision de gestion, s'abstenir de comptabiliser des amortissements en période bénéficiaire si elle respecte la règle du "minimum linéaire".

Cependant, à défaut de respecter cette obligation, la différence entre le cumul des amortissements réellement pratiqués et le cumul des amortissements linéaires obligatoire n'est pas déductible fiscalement. L'entreprise perd définitivement le droit à déduction.

##### b) *Amortissements réputés différés en période déficitaire :*

Lorsque le résultat fiscal est déficitaire, l'entreprise a la possibilité de reporter la dotation aux amortissements de l'exercice sur les exercices suivants sans limitation de durée.

### 7.4. Rôle financier.

L'amortissement est une *charge calculée déductible, non décaissable*. Il permet de récupérer dans le temps le capital initialement investi.

Le financement de ce nouvel investissement est partiellement réalisé par l'autofinancement de maintien ou de renouvellement correspondant aux dotations aux amortissements.

Au titre d'un exercice comptable, ces dotations aux amortissements interviennent dans le calcul de la *Capacité d'Autofinancement* de l'entreprise, ressource interne potentielle de financement des investissements.

**SYNTHESE.**

<b>BIENS CONCERNES</b>	Tous : mode normal ou de droit commun Biens d'occasion Véhicules de tourisme sur le coût TTC
<b>TAUX DUREE ANNUITE</b>	Taux = 100 / Durée Durée = 100 / Taux a = VO x Taux linéaire    ou    a = VO / Durée Base de calcul : VO HT
<b>POINT DE DEPART</b>	<u>Date de mise en service</u> du bien
<b>PREMIERE ANNUITE</b>	Réduite au <b>PRORATA TEMPORIS</b> pour la durée comprise entre la <b>DATE de MISE EN SERVICE</b> et la <b>DATE de FIN D'EXERCICE</b> . Décompte en jour (12 mois de 30 jours).
<b>DERNIERE ANNUITE</b>	Complément de la première annuité. $a_n = VO - \sum \text{annuités jusqu'à } n-1$ Durée effective d'amortissement = Durée de vie du bien
<b>DOTATION DE L'EXERCICE</b>	Montant de l'amortissement de l' <b>EXERCICE</b> : <u>charge calculée</u> , non décaissée, déductible.
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	$VCN = VO - \sum \text{amortissements}$

## APPLICATION 1.

### Enoncé et travail à faire.

Le **2 janvier N**, l'entreprise **Breton** achète un véhicule utilitaire (camion) d'une valeur nette commerciale HT de **52 000 €**

Un escompte inconditionnel de **2 000 €HT** lui a été accordé par le fournisseur.

Il est mis en service le même jour.

Le taux d'amortissement de ce matériel de transport est de **20 %**.

### TRAVAIL A FAIRE : En utilisant les annexes suivantes :

- **Annexe 1 : Bordereau de saisie.**
- **Annexe 2 : Tableau d'amortissement.**

1°) Enregistrer l'acquisition du véhicule.

2°) Calculer la durée d'amortissement.

3°) Présenter le tableau d'amortissement du véhicule.

4°) Faire des remarques éventuelles.

### Annexes.

#### Annexe 1.

Bordereau de saisie					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Fournisseur .....		
			Facture n°.....		
Totaux					

#### Annexe 2.

Désignation du bien :				
Valeur d'entrée brute :		Amortissement :		
Valeur résiduelle :		Durée :	ans	
Base amortissable :		Taux linéaire :	%	
Date d'acquisition :		Prorata :	jours	
Date de mise en service :				
Début d'amortissement :				
Exercices	Base Amortissable	Annuités	Cumul des annuités	Valeur Comptable Nette
N				
N+1				
N+2				
N+3				
N+4				
N+5				
Contrôles				

## Correction.

### Travail 1.

Bordereau de saisie					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
02/02/N	2182	Matériel de transport	Fournisseur .....	50 000.00	
	44562	TVA sur immobilisations	Facture n°.....	9 800.00	
	404	Fournisseurs d'immobilisations			59 800.00
<b>Totaux</b>				<b>59 800.00</b>	<b>59 800.00</b>

### Travail 2.

Durée d'amortissement =  $100 / 20 = 5$  ans.

### Travail 3.

<b>Désignation du bien :</b>	Matériel de transport			
<b>Valeur d'entrée brute :</b>	50 000.00 €	<b>Amortissement :</b>	Linéaire	
<b>Valeur résiduelle :</b>	- €	<b>Durée :</b>	5 ans	
<b>Base amortissable :</b>	50 000.00 €	<b>Taux linéaire :</b>	20.00 %	
<b>Date d'acquisition :</b>	02/01	<b>Prorata :</b>	360 jours	
<b>Date de mise en service :</b>	02/01			
<b>Début d'amortissement :</b>	02/01			
Exercices	Base Amortissable	Annuités	Cumul des annuités	Valeur Comptable Nette
N	50 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	40 000.00 €
N+1	50 000.00 €	10 000.00 €	20 000.00 €	30 000.00 €
N+2	50 000.00 €	10 000.00 €	30 000.00 €	20 000.00 €
N+3	50 000.00 €	10 000.00 €	40 000.00 €	10 000.00 €
N+4	50 000.00 €	10 000.00 €	50 000.00 €	- €
N+5	- €	- €	- €	- €
<b>Contrôles</b>		<b>50 000.00 €</b>		

### Travail 4.

#### Remarques :

- Il n'y a pas de calcul PRORATA TEMPORIS pour la première annuité, l'amortissement comptable se fait donc sur quatre exercices comptables complets de 12 mois (ou 360 jours).
- Au terme du dernier exercice d'amortissement (N+4) :
  - le total des amortissements pratiqués est égal à la valeur d'origine,
  - la valeur comptable nette à la fin de l'exercice est nulle.

## APPLICATION 2.

### Enoncé et travail à faire.

Une entreprise acquiert un **matériel industriel** dont la valeur d'origine (HT) est de **100 000 €** avec une valeur résiduelle de **15 000 €**

La durée prévue d'utilisation est de **7 ans**. L'acquisition de cette machine a eu lieu le **2 janvier N** et la mise en service le même jour.

### TRAVAIL A FAIRE : En utilisant l'annexe suivante :

- Annexe : Tableau d'amortissement.

Présenter le tableau d'amortissement du matériel industriel.

### Annexe.

Désignation du bien :				
Valeur d'entrée brute :		Amortissement :		
Valeur résiduelle :		Durée :	ans	
Base amortissable :		Taux linéaire :	%	
Date d'acquisition :		Prorata :	jours	
Date de mise en service :				
Début d'amortissement :				
Exercices	Base Amortissable	Annuités	Cumul des annuités	Valeur Comptable Nette
N				
N+1				
N+2				
N+3				
N+4				
N+5				
N+6				
N+7				
<b>Contrôles</b>				

### Correction.

Désignation du bien :		Matériel industriel		
Valeur d'entrée brute :		100 000.00 €	Amortissement : Linéaire	
Valeur résiduelle :		15 000.00 €	Durée :	7 ans
Base amortissable :		85 000.00 €	Taux linéaire :	14.29 %
Date d'acquisition :		02/01	Prorata :	360 jours
Date de mise en service :		02/01		
Début d'amortissement :		02/01		
Exercices	Base Amortissable	Annuités	Cumul des annuités	Valeur Comptable Nette
N	85 000.00 €	12 142.86 €	12 142.86 €	72 857.14 €
N+1	85 000.00 €	12 142.86 €	24 285.71 €	60 714.29 €
N+2	85 000.00 €	12 142.86 €	36 428.57 €	48 571.43 €
N+3	85 000.00 €	12 142.86 €	48 571.43 €	36 428.57 €
N+4	85 000.00 €	12 142.86 €	60 714.29 €	24 285.71 €
N+5	85 000.00 €	12 142.86 €	72 857.14 €	12 142.86 €
N+6	85 000.00 €	12 142.86 €	85 000.00 €	- 0.00 €
N+7	- €	- €	- €	- €
<b>Contrôles</b>		<b>85 000.00 €</b>		

### APPLICATION 3.

#### Enoncé et travail à faire.

Une entreprise a acquis une machine pour ses ateliers.

Coût d'acquisition H.T. récupérable : **108 000 €** selon facture reçue le **1er juillet N**.

Durée d'amortissement : **8 ans**. La mise en service a lieu le **15 juillet N**.

#### TRAVAIL A FAIRE : En utilisant l'annexe suivante :

- Annexe : Tableau d'amortissement.

Présenter le tableau d'amortissement du matériel industriel.

#### Annexe.

Désignation du bien :				
Valeur d'entrée brute :		Amortissement :		
Valeur résiduelle :		Durée :	ans	
Base amortissable :		Taux linéaire :	%	
Date d'acquisition :		Prorata :	jours	
Date de mise en service :				
Début d'amortissement :				
Exercices	Base Amortissable	Annuités	Cumul des annuités	Valeur Comptable Nette
N				
N+1				
N+2				
N+3				
N+4				
N+5				
N+6				
N+7				
N+8				
<b>Contrôles</b>				

#### Correction.

Désignation du bien :		Matériel industriel		
Valeur d'entrée brute :		108 000.00 €	Amortissement : Linéaire	
Valeur résiduelle :		- €	Durée :	8 ans
Base amortissable :		108 000.00 €	Taux linéaire :	12.50 %
Date d'acquisition :		01/07	Prorata :	165 jours
Date de mise en service :		15/07		
Début d'amortissement :		15/07		
Exercices	Base Amortissable	Annuités	Cumul des annuités	Valeur Comptable Nette
N	108 000.00 €	6 187.50 €	6 187.50 €	101 812.50 €
N+1	108 000.00 €	13 500.00 €	19 687.50 €	88 312.50 €
N+2	108 000.00 €	13 500.00 €	33 187.50 €	74 812.50 €
N+3	108 000.00 €	13 500.00 €	46 687.50 €	61 312.50 €
N+4	108 000.00 €	13 500.00 €	60 187.50 €	47 812.50 €
N+5	108 000.00 €	13 500.00 €	73 687.50 €	34 312.50 €
N+6	108 000.00 €	13 500.00 €	87 187.50 €	20 812.50 €
N+7	108 000.00 €	13 500.00 €	100 687.50 €	7 312.50 €
N+8	108 000.00 €	7 312.50 €	108 000.00 €	- €
<b>Contrôles</b>		<b>108 000.00 €</b>		

## APPLICATION 4.

### Enoncé et travail à faire

Une société acquiert un hangar et reçoit la facture le **1er février N**.

Elle commence à l'utiliser le **1er mars N**.

Coût : **350 000 € HT** Taux d'amortissement : **10 %** (soit une durée de **10 ans**).

**TRAVAIL A FAIRE** : En utilisant l'annexe suivante :

- Annexe : Tableau d'amortissement.

Présenter le tableau d'amortissement de cette construction.

### Annexe.

Désignation du bien :				
Valeur d'entrée brute :		Amortissement :		
Valeur résiduelle :		Durée :		ans
Base amortissable :		Taux linéaire :		%
Date d'acquisition :		Prorata :		jours
Date de mise en service :				
Début d'amortissement :				
Exercices	Base Amortissable	Annuités	Cumul des annuités	Valeur Comptable Nette
N				
N+1				
N+2				
N+3				
N+4				
N+5				
N+6				
N+7				
N+8				
N+9				
N+10				
<b>Contrôles</b>				

### Correction.

Désignation du bien :				
Valeur d'entrée brute :		Construction (hangar)		
Valeur résiduelle :		Amortissement :		Linéaire
Base amortissable :		Durée :		10 ans
Date d'acquisition :		Taux linéaire :		10.00 %
Date de mise en service :		Prorata :		300 jours
Début d'amortissement :				
Exercices	Base Amortissable	Annuités	Cumul des annuités	Valeur Comptable Nette
N	350 000.00 €	29 166.67 €	29 166.67 €	320 833.33 €
N+1	350 000.00 €	35 000.00 €	64 166.67 €	285 833.33 €
N+2	350 000.00 €	35 000.00 €	99 166.67 €	250 833.33 €
N+3	350 000.00 €	35 000.00 €	134 166.67 €	215 833.33 €
N+4	350 000.00 €	35 000.00 €	169 166.67 €	180 833.33 €
N+5	350 000.00 €	35 000.00 €	204 166.67 €	145 833.33 €
N+6	350 000.00 €	35 000.00 €	239 166.67 €	110 833.33 €
N+7	350 000.00 €	35 000.00 €	274 166.67 €	75 833.33 €
N+8	350 000.00 €	35 000.00 €	309 166.67 €	40 833.33 €
N+9	350 000.00 €	35 000.00 €	344 166.67 €	5 833.33 €
N+10	350 000.00 €	5 833.33 €	350 000.00 €	- €
<b>Contrôles</b>		<b>350 000.00 €</b>		

## APPLICATION 5.

### Enoncé et travail à faire.

La Maison du Meuble procède à l'acquisition d'une camionnette de livraison le 1er octobre N pour 18 000 € HT. Amortissement sur 5 ans.

Le 1er avril N+4, cette camionnette est vendue 5 000 € HT pour être remplacée par une fourgonnette d'une valeur de 19 500 € HT amortissable en 4 ans.

**TRAVAIL A FAIRE** : En utilisant les annexes suivantes :

- Annexe 1 : Tableau d'amortissement de la camionnette de livraison.
- Annexe 2 : Tableau d'amortissement de la fourgonnette.

- 1°) Présenter le tableau d'amortissement prévisionnel de la camionnette de livraison achetée en N.
- 2°) Présenter le tableau d'amortissement prévisionnel de la fourgonnette achetée en N+4.
- 3°) Calculer le montant de la dotation aux amortissements du matériel de transport pour l'exercice N+4.
- 4°) Calculer la somme des amortissements pratiqués jusqu'à la date de la cession.
- 5°) Calculer la valeur comptable de la camionnette au moment de son remplacement.
- 6°) Calculer le résultat de cession réalisé sur la camionnette de livraison.

Annexes.

### Annexe 1.

Désignation du bien :				
Valeur d'entrée brute :		Amortissement :		
Valeur résiduelle :		Durée :	ans	
Base amortissable :		Taux linéaire :	%	
Date d'acquisition :		Prorata :	jours	
Date de mise en service :				
Début d'amortissement :				
Exercices	Base Amortissable	Annuités	Cumul des annuités	Valeur Comptable Nette
N				
N+1				
N+2				
N+3				
N+4				
N+5				
Contrôles				

## Annexe 2.

Désignation du bien :				
Valeur d'entrée brute :		Amortissement :		
Valeur résiduelle :		Durée :	ans	
Base amortissable :		Taux linéaire :	%	
Date d'acquisition :		Prorata :	jours	
Date de mise en service :				
Début d'amortissement :				
Exercices	Base Amortissable	Annuités	Cumul des annuités	Valeur Comptable Nette
N+4				
N+5				
N+6				
N+7				
N+8				
<b>Contrôles</b>				

Correction.

### Travail 1.

Désignation du bien :		Matériel de transport (Camionnette)		
Valeur d'entrée brute :		18 000.00 €	Amortissement :	Linéaire
Valeur résiduelle :		- €	Durée :	5 ans
Base amortissable :		18 000.00 €	Taux linéaire :	20.00 %
Date d'acquisition :		01/10	Prorata :	90 jours
Date de mise en service :		01/10		
Début d'amortissement :		01/10		
Exercices	Base Amortissable	Annuités	Cumul des annuités	Valeur Comptable Nette
N	18 000.00 €	900.00 €	900.00 €	17 100.00 €
N+1	18 000.00 €	3 600.00 €	4 500.00 €	13 500.00 €
N+2	18 000.00 €	3 600.00 €	8 100.00 €	9 900.00 €
N+3	18 000.00 €	3 600.00 €	11 700.00 €	6 300.00 €
N+4	18 000.00 €	3 600.00 €	15 300.00 €	2 700.00 €
N+5	18 000.00 €	2 700.00 €	18 000.00 €	- €
<b>Contrôles</b>		<b>18 000.00 €</b>		

## Travail 2.

Désignation du bien :	Matériel de transport (Fourgonnette)			
Valeur d'entrée brute :	19 500.00 €	Amortissement :	Linéaire	
Valeur résiduelle :	- €	Durée :	4 ans	
Base amortissable :	19 500.00 €	Taux linéaire :	25.00 %	
Date d'acquisition :	01/04	Prorata :	270 jours	
Date de mise en service :	01/04			
Début d'amortissement :	01/04			
Exercices	Base Amortissable	Annuités	Cumul des annuités	Valeur Comptable Nette
N+4	19 500.00 €	3 656.25 €	3 656.25 €	15 843.75 €
N+5	19 500.00 €	4 875.00 €	8 531.25 €	10 968.75 €
N+6	19 500.00 €	4 875.00 €	13 406.25 €	6 093.75 €
N+7	19 500.00 €	4 875.00 €	18 281.25 €	1 218.75 €
N+8	19 500.00 €	1 218.75 €	19 500.00 €	- €
<b>Contrôles</b>		<b>19 500.00 €</b>		

## Travail 3.

Quel est le montant de la dotation aux amortissements du matériel de transport pour l'exercice N+4 ?

- Amortissement complémentaire de la camionnette du 01/01/N+4 au 31/03/N+4 :

$$180\,000,00 \times 20\% \times 3/12 = 900,00 \text{ €}$$

- Amortissement de la fourgonnette du 01/04/N+4 au 31/12/N+4 :

$$19\,500,00 \times 25\% \times 9/12 = 3\,656,25 \text{ €}$$

- Dotation aux amortissements n+ 4 :

$$900,00 + 3\,656,25 = 4\,556,25 \text{ €}$$

## Travail 4.

Quelle est la somme des amortissements pratiqués jusqu'à la date de la cession ?

Du 01/10/N au 01/04/N+4 on compte **42 mois** ( $\Rightarrow 3 + 12 + 12 + 12 + 3$ )

$$\text{Somme des amortissements} = 18\,000,00 \times 20\% \times 42/12 = 12\,600,00 \text{ €}$$

## Travail 5.

Quelle est la valeur comptable de la camionnette au moment de son remplacement ?

- Valeur d'origine : 18 000,00 €

- Somme des amortissements : 12 600,00 €

$$\Rightarrow \text{Valeur comptable nette} : 18\,000,00 - 12\,600,00 = 5\,400,00 \text{ €}$$

## **Travail 6.**

**Le prix de cession est de 5 000,00 € HT. Conséquences :**

**- Prix de cession : 5 000,00 €**

**- Valeur comptable nette : 5 400,00 €**

**=> Résultat de cession = 5 000,00 - 5 400,00 = - 400,00 € <= Moins-value de cession**

## APPLICATION 6.

### Enoncé et travail à faire.

Le **1er juin N**, le magasin **HALL MENAGER** achète un **matériel de bureau** pour un montant HT de **6 000,00 €** amortissable au taux de **15%**.

Le **1er août N+3**, ce matériel est remplacé par un nouvel équipement d'une valeur de **8 000,00 € HT** amortissable au taux de **20%**.

### TRAVAIL A FAIRE :

- 1°) Calculer le montant de la dotation aux amortissements du matériel de bureau pour l'exercice N+3.
- 2°) Calculer la valeur comptable de l'ancien équipement le jour de l'échange.
- 3°) Cet équipement est repris par le fournisseur pour **3 000,00 € HT**. Calculer le résultat de cession.

### Correction.

#### Travail 1.

Quel est le montant de la dotation aux amortissements du matériel de bureau pour l'exercice N+3 ?

- Amortissement de l'ancien matériel du 01/01/N au 31/07/N+3 :

$$6\,000,00 \times 15\% \times 7/12 = 525,00 \text{ €}$$

- Amortissement du nouveau matériel du 01/08/N+3 au 31/12/N+3 :

$$8\,000,00 \times 20\% \times 5/12 = 666,67 \text{ €}$$

=> Dotation aux amortissements du matériel de bureau pour l'exercice N+3 :

$$525,00 + 666,67 = 1\,191,67 \text{ €}$$

#### Travail 2.

Quelle est la valeur comptable de l'ancien équipement le jour de l'échange ?

- Valeur d'origine : 6 000,00 €

- Somme des amortissements : 2 850,00 € ( $\leq 6\,000,00 \times 15\% \times 38/12$ )

=> Valeur comptable nette = 6 000,00 - 2 850,00 = 3 150,00 €

#### Travail 3.

Calcul du résultat de cession :

- Prix de cession : 3 000,00 €

- Valeur comptable nette : 3 150,00 €

=> Résultat de cession = 3 000,00 - 3 150,00 = - 150,00 €  $\leq$  Moins-value de cession

## APPLICATION 7.

### Enoncé et travail à faire.

Le **1er novembre N**, une entreprise reçoit la facture d'un fournisseur pour l'acquisition d'un **camion** pour les chantiers. La mise en service a lieu le jour même.

Informations disponibles :

- Prix HT : **55 000,00 €**
- Peinture spéciale aux couleurs de l'entreprise, aménagements de la cabine, options diverses et plaques minéralogiques : **5 000,00 € HT**
- Remise de **10 %** sur l'ensemble.
- Escompte de **2 %** sur le net commercial.
- TVA au taux normal.

L'utilisation du bien est déterminable.

Les avantages économiques attendus sur les cinq exercices de N à N + 4 sont mesurés par le nombre de kilomètres parcourus, soit respectivement : **8 000, 50 000, 60 000, 70 000, 12 000**.

Au terme de N+4, il est prévu de revendre ce véhicule au prix du marché, soit **2 920,00 € HT**. Cette valeur est considérée comme significative.

**TRAVAIL A FAIRE** : En utilisant les annexes suivantes :

- **Annexe 1 : Bordereau de saisie (acquisition).**
- **Annexe 2 : Tableau d'amortissement du camion de chantier.**
- **Annexe 3 : Bordereau de saisie (Amortissement).**

1°) **Rappeler l'écriture d'enregistrement de l'acquisition.**

2°) **Présenter le plan d'amortissement du camion de chantier.**

3°) **Présenter l'écriture d'enregistrement de la première annuité d'amortissement.**

Annexes.

#### Annexe 1.

Bordereau de saisie					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Fournisseur .....		
			Facture n°.....		
<b>Totaux</b>					

#### Annexe 2.

Désignation du bien :						
Valeur d'entrée brute :						
Valeur résiduelle :						
Base amortissable :						
Date d'acquisition :						
Exercices	Base Amortissable	Utilisation (Km)	% d'utilisation	Annuités	Cumul des annuités	Valeur Comptable
N						
N+1						
N+2						
N+3						
N+4						
<b>Totaux</b>						

### Annexe 3.

Bordereau de saisie					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Selon plan d'amortissement		
<b>Totaux</b>					

### Correction.

#### Travail 1.

Bordereau de saisie					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
01/11	2182	Matériel de transport	Fournisseeur .....	52 920.00	
	44562	TVA sur immobilisations	Facture n°.....	10 372.32	
	404	Fournisseeurs d'immobilisations			63 292.32
<b>Totaux</b>				<b>63 292.32</b>	<b>63 292.32</b>

#### Travail 2.

Désignation du bien :		Matériel de transport (Camion de chantier)				
Valeur d'entrée brute :		52 920.00 €				
Valeur résiduelle :		2 920.00 €				
Base amortissable :		50 000.00 €				
Date d'acquisition :		01/11				
Exercices	Base Amortissable	Utilisation (Km)	% d'utilisation	Annuités	Cumul des annuités	Valeur Comptable
N	50 000.00 €	8 000	4.00%	2 000.00 €	2 000.00 €	48 000.00 €
N+1	50 000.00 €	50 000	25.00%	12 500.00 €	14 500.00 €	35 500.00 €
N+2	50 000.00 €	60 000	30.00%	15 000.00 €	29 500.00 €	20 500.00 €
N+3	50 000.00 €	70 000	35.00%	17 500.00 €	47 000.00 €	3 000.00 €
N+4	50 000.00 €	12 000	6.00%	3 000.00 €	50 000.00 €	- €
<b>Totaux</b>		<b>200 000</b>	<b>100.00%</b>	<b>50 000.00 €</b>		

### Travail 3.

Bordereau de saisie					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
31/12/N	681	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges d'exploitation	Selon plan d'amortissement	2 000.00	2 000.00
	2818	Autres immobilisations corporelles			
<b>Totaux</b>				<b>2 000.00</b>	<b>2 000.00</b>

## APPLICATION 8.

### Enoncé et travail à faire.

Le **1er mars N**, une entreprise acquiert un **équipement industriel** pour son atelier de mécanique de précision.

Caractéristiques du matériel :

- Prix : **180 000 € HT**
- Frais d'installation et de mise en service : **40 000 € HT**
- Remise commerciale de **10 %** sur l'ensemble.
- Escompte inconditionnel de **3 %** sur le net commercial.

Au terme de l'exercice **N+5**, il est prévu de céder ce matériel au prix du marché, soit **32 060 € HT**

Cette valeur est considérée comme significative.

L'utilisation du bien est déterminable.

Les avantages économiques attendus sur les six exercices de N à N + 5 sont mesurés par les nombres d'heures de fonctionnement prévus, à savoir : **4 000, 7 000, 8 000, 10 000, 5 000** et **6 000**.

### TRAVAIL A FAIRE : En utilisant les annexes suivantes :

- Bordereau de saisie.
- Tableau d'amortissement de l'équipement industriel.

1°) Rappeler l'écriture d'enregistrement de l'acquisition.

2°) Présenter le plan d'amortissement de l'équipement industriel.

### Annexes.

#### Annexe 1.

Bordereau de saisie					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Fournisseur .....		
			Facture n°.....		
<b>Totaux</b>					

#### Annexe 2.

Désignation du bien :						
Valeur d'entrée brute :						
Valeur résiduelle :						
Base amortissable :						
Date d'acquisition :						
Exercices	Base Amortissable	Utilisation (Heures)	% d'utilisation	Annuités	Cumul des annuités	Valeur Comptable
N						
N+1						
N+2						
N+3						
N+4						
N+5						
<b>Totaux</b>						

## Correction.

### Travail 1.

Bordereau de saisie					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
01/03/N	2154	Matériel industriel		192 060.00	
	44562	TVA sur immobilisations	Fournisseur .....	37 643.76	
	404	Fournisseurs d'immobilisations	Facture n°.....		229 703.76
<b>Totaux</b>				<b>229 703.76</b>	<b>229 703.76</b>

### Travail 2.

Désignation du bien :		Matériel industriel				
Valeur d'entrée brute :		192 060.00 €				
Valeur résiduelle :		32 060.00 €				
Base amortissable :		160 000.00 €				
Date d'acquisition :		01/03				
Exercices	Base Amortissable	Utilisation (Heures)	% d'utilisation	Annuités	Cumul des annuités	Valeur Comptable
N	160 000.00 €	4 000	10.00%	16 000.00 €	16 000.00 €	144 000.00 €
N+1	160 000.00 €	7 000	17.50%	28 000.00 €	44 000.00 €	116 000.00 €
N+2	160 000.00 €	8 000	20.00%	32 000.00 €	76 000.00 €	84 000.00 €
N+3	160 000.00 €	10 000	25.00%	40 000.00 €	116 000.00 €	44 000.00 €
N+4	160 000.00 €	5 000	12.50%	20 000.00 €	136 000.00 €	24 000.00 €
N+5	160 000.00 €	6 000	15.00%	24 000.00 €	160 000.00 €	- €
<b>Totaux</b>		<b>40 000</b>	<b>100.00%</b>	<b>160 000.00 €</b>		